



## MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### **Analyse juridique, sociale et fiscale des formes d'organisation de l'emploi dans le secteur Sport**

Le secteur du sport présente d'importants enjeux en matière d'emploi. La création et la pérennisation des emplois dans ce secteur sont cependant confrontées à certaines difficultés, nécessitant la mise en place de **formes d'organisations innovantes et adaptées au secteur** :

- Au niveau des employeurs. Les associations sportives sont confrontées à des difficultés de gestion de leurs emplois. La problématique spécifique des "bénévoles employeurs" peut nécessiter de sous traiter tout ou partie de la fonction employeur : *travail temporaire, groupement d'employeurs...* Les associations sportives sont également fortement confrontées très directement à la pérennisation de leurs emplois, appelant des stratégies de mutualisation entre structures : *Société coopérative d'intérêt collectif, groupement d'employeurs...*
- Au niveau des salariés et travailleurs indépendants : comment combiner plusieurs emplois à temps partiel ou plusieurs emplois saisonniers (*multisalarial*) ? Comment concilier un travail salarié avec une activité d'indépendant (*pluriactivité*) ? Comment prendre en charge de manière autonome sa carrière professionnelle (*coopérative d'activité et d'emploi, contrat d'appui au projet d'entreprise*) ?
- Au niveau des acteurs institutionnels et politiques (mouvement sportif et olympique, État, collectivités territoriales, etc.). Ils doivent accompagner le processus de professionnalisation des acteurs sportifs. Un des axes d'intervention peut alors consister à mettre en relation les différents acteurs sportifs, dans le cadre de filières territoriales regroupant associations sportives, bases de loisirs, fabricants de matériels sportifs, distribution d'articles de sports, services éducatifs, etc. Différentes formes d'organisations peuvent alors être mobilisées : *Société coopérative d'intérêt collectif, groupement d'employeurs...*

À travers ces quelques exemples, on perçoit bien que, **selon les objectifs visés, une variété de formes d'organisation de l'emploi sont mobilisables.**

Commandité en juin 2006 par la direction de la vie associative de l'emploi et des formations du MJSVA, ce rapport de mission rédigé par le cabinet AMNYOS permet de :

1. **Identifier les formes d'organisation les plus adaptées selon les objectifs visés.** Le cabinet a défini 10 objectifs clefs en matière de développement de l'emploi dans le secteur sport et a identifié, sous forme graphique, les formes d'organisations correspondant le mieux à chacun de ces objectifs.
2. **Analyser finement 10 formes d'organisation** (groupement d'employeurs, société coopérative d'intérêt collectif, association intermédiaire...). Le régime juridique de chacune des formes d'organisation a été analysé dans le cadre de fiches synthétiques.
3. Réaliser deux analyses complémentaires :
  - Étudier la capacité d'une association à effectuer de la mise à disposition de personnel et de la vente de prestations de services. Avant d'analyser l'opportunité de créer une nouvelle structure (SCIC, GE...), il est en effet important d'identifier tout le potentiel que présente le statut associatif.
  - Étudier les règles de cumul d'activités : cumul d'un emploi public avec une activité privée rémunérée, cumul d'activités privées, cumul d'un contrat de travail et d'une fonction de dirigeant de société...